



## Liquidation pendant préavis de démission

-----  
Par Clem69

Bonjour,

J'ai démissionné le 5 juin avec un préavis à effectuer de 3 mois.

Or, mon entreprise passe en liquidation judiciaire le 3 juillet avec cessation d'activité.

Quels sont mes droits ?

Est-ce que les AGS prendront en charge les jours de préavis non effectués et mes CP acquis mais non pris car le mandataire judiciaire dit que non mais en me renseignant sur différent forums et autre, je vois que les jours de préavis non effectués et les CP acquis et non pris sont pris en charge par les AGS normalement ?

Merci d'avance

Cordialement,